



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences crise sanitaire sur filière laitière et industries transformation

Question écrite n° 27735

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conséquences de la crise sanitaire sur la filière laitière et ses industries de transformation. En effet, des industries laitières ont une activité fortement perturbée par les difficultés rencontrées par la gestion du personnel et un taux d'absentéisme aggravé par les difficultés à disposer du matériel de protection nécessaire. L'effondrement des exportations, l'arrêt de la restauration hors foyer et la fermeture des rayons coupes (40 % des ventes en GMS) frappent plus particulièrement les productions labellisées, notamment les appellations d'origine comme les fromages, avec une baisse de commercialisation représentant déjà 40 % des volumes. Les stocks effectués depuis le début de la crise arrivant à saturation, la collecte risque d'être réduite, voire interrompue, avec des conséquences graves sur le revenu des producteurs et le maintien de certaines exploitations dont l'équilibre économique est très fragile. Cette situation touche plus particulièrement les PME qui n'ont pas de solutions de repli, contrairement aux grands groupes dont la production est plus diversifiée et qui disposent de tours de séchage et de fortes capacités de stockage. Les productions fermières sont aussi fortement impactées avec la fermeture des marchés de proximité et l'impossibilité de maintenir certains modes de vente directe, d'autant plus que la plupart ne sont pas référencées pour une vente en GMS. Dans ce contexte d'une très grande hétérogénéité des situations, il est urgent de mettre en œuvre nationalement des mesures d'accompagnement : appel à la solidarité des grands groupes qui disposent de solutions industrielles (poudre de lait), mobilisation et développement des capacités de stockage, régulation de la production sur l'ensemble du territoire, indemnisation des producteurs dont la collecte sera interrompue ou réduite et devront jeter du lait, accompagnement des entreprises en baisse d'activité. Il apparaît aussi indispensable de solliciter la Commission européenne pour que soit étudié le déclenchement des dispositifs européens de régulation et accordée l'autorisation des aides d'État justifiées par des « calamités naturelles ou autres événements extraordinaires » (article 107-2-b du TFUE). Il lui demande quelles mesures sont en cours ou en préparation pour répondre à cette crise conjoncturelle qui va s'aggraver très rapidement.

Texte de la réponse

La crise sanitaire actuelle a des impacts importants pour de nombreuses filières agricoles et agroalimentaires. C'est notamment le cas de la filière laitière, et en particulier pour les petites entreprises fromagères, souvent dans des filières sous indication géographique, et les producteurs laitiers fermiers, dont l'activité est si importante pour le patrimoine et l'économie des territoires français. La filière de producteurs de fromages, petites entreprises et producteurs fermiers, fait ainsi face à des difficultés liées à des pertes de débouchés, compte tenu de la fermeture d'une majorité du secteur de la restauration hors domicile, de celle d'un nombre important de marchés, et de l'orientation des achats alimentaires vers des produits de première nécessité et moins d'achats festifs par les consommateurs. En outre, la période de forte production laitière (pic de collecte annuel) aggrave la problématique. Au niveau local, des réorganisations de collecte du lait et de leurs débouchés ont été mises en place pour optimiser les capacités de valorisation du lait, avec notamment la mobilisation de certaines grandes entreprises, en particulier coopératives. Il convient de saluer la solidarité exemplaire qui

s'exerce dans la filière laitière et permet d'atténuer les difficultés rencontrées par les plus petites entreprises pour lesquelles les alternatives sont réduites. De plus, des efforts sont entrepris par les enseignes de grande distribution pour maintenir ouverts les rayons coupe et préserver la diversité des produits proposés aux consommateurs. La filière laitière, du producteur au transformateur, maille l'ensemble du territoire, de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME), dont certaines sont durement touchées par la crise. C'est bien pour préserver en particulier ce type d'entreprise que le Gouvernement a annoncé des mesures immédiates de soutien aux entreprises, dont peuvent bénéficier les exploitations agricoles et en priorité les TPE et PME. Le détail de ces mesures est disponible sur le site du ministère de l'économie et des finances : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises. De plus, le ministre chargé de l'agriculture a porté lors du dernier conseil des ministres européens de l'agriculture le 25 mars 2020 la nécessité d'activer des mesures de gestion des marchés au niveau européen. Concernant la filière laitière et fromagère, il s'agit en particulier d'activer rapidement une aide financière au stockage privé de fromages, de poudre de lait écrémé et de beurre. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que près de 40 % du lait collecté en France est destiné aux exportations. Un plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices a été annoncé le 31 mars 2020. Ce plan d'urgence permet de soutenir les entreprises face aux conséquences immédiates de la crise, notamment en sécurisant leur trésorerie, et d'assurer leur rebond à l'international après la crise. Il s'adresse à toutes les entreprises exportatrices dont les entreprises laitières, qui sont des moteurs essentiels de l'industrie dans les territoires. Ces mesures, doublée d'un dispositif de diminution de la collecte par l'interprofession laitière, ont permis d'amoindrir la baisse du prix du lait, qui a moins baissé en France qu'ailleurs en Europe. L'ensemble du Gouvernement, dont le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, reste pleinement mobilisé pour suivre l'évolution de la situation pour l'ensemble des filières agricoles et apporter les solutions appropriées le plus rapidement possible. La propagation mondiale du covid-19 place le monde entier dans une situation inédite avec un double défi, sanitaire et économique auquel il convient de faire face collectivement.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27735

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2396

Réponse publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5420